

signant des concordats avec le S. Pontife, ils s'étaient réservés, *in petto*, d'y ajouter des articles organiques, la lutte ne tarda pas à s'engager en Prusse sur la question des *mariages mixtes*.

On sait que l'Eglise a toujours eu en horreur les mariages entre catholiques et protestants, dont le résultat presque toujours inévitable est de faire tomber la famille dans l'indifférence religieuse. Pour montrer combien ces mariages lui répugnent, l'Eglise veut qu'ils soient célébrés sans les formalités ordinaires, et exige des deux parties l'engagement formel d'élever dans la foi catholique tous les enfants à naître. Le gouvernement prussien imagina donc d'encourager les mariages mixtes, pour pervertir les catholiques. Inondant de fonctionnaires protestants les évêchés des bords du Rhin, il les poussait sous mains à s'allier aux familles catholiques afin de protestantiser davantage le pays. En face de ce péril imminent pour la foi, il est triste de constater que les évêques allemands ne surent pas d'abord faire tout leur devoir.

En 1828, l'archevêque de Cologne et ses suffragants avaient consulté le Pape sur la conduite à tenir. Pie VIII leur répondit par le bref du 15 mars 1830, et ordonna d'appliquer la discipline de l'Eglise sans relâchement. Alors le roi de Prusse supprima ce bref, et l'archevêque Speigel trahit l'Eglise, en signant avec le ministre des cultes une convention dans laquelle il promettait d'adoucir la discipline. Cette adoucissement consistait à ne plus exiger la promesse d'élever les enfants dans la foi catholique, et à ne refuser la solennité extérieure que dans des cas fort rares. Les trois évêques suffragants de Cologne, Trèves, Munster et Paderborn, donnèrent leur adhésion à cette convention datée du 19 juin 1834.

Grégoire XVI, ayant été informé de la chose, en parla au ministre de Prusse, qui osa nier. Mais Dieu allait se charger bientôt de régler la question. A la fin de la même année 1834, l'archevêque Speigel, frappé par la mort, allait rendre compte à Dieu de sa déplorable administration, et était remplacé par un véritable pontife, Mgr de Droste-Vichering. Quelques mois plus tard, Dieu venait également frapper à la porte de l'évêque de Trèves, qui, toutefois, eut le courage et le bonheur, au moment de paraître devant Dieu, d'écrire au Pape pour retirer son adhésion et lui dévoiler toute la fraude. Les deux évêques de Munster et de Paderborn ouvrirent alors les yeux, retirèrent leur signature, et le nouvel archevêque de Cologne déclara qu'il observerait la convention de son prédécesseur, mais selon la tenour du bref pontifical. Le gouvernement prussien le fit alors jeter en prison.